

Revenir à l'épargne

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **35 (1964)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P54

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 1 Janvier 1964

SOMMAIRE

- Revenir à l'épargne — L'encouragement du tourisme
- Le port de montres à cadran luminescent
- L'étang de la Gruère va couler des jours heureux — Le bois à l'Exposition nationale
- Comment fut peuplé le Jura bernois — Annexes : Réponse à la députation jurassienne
- Requête ferroviaire — Annuaire téléphonique

Revenir à l'épargne

Mieux vaut prévenir que guérir.

Ceux qui, récemment à Moutier, ont écouté M. Ackermann, préposé aux poursuites du district, faire part de ses expériences personnelles à la Commission sociale de l'ADIJ, que préside M. Willy Sunier, ont pu s'en convaincre.

Le conférencier, en effet, s'est longuement étendu sur l'endettement inconsidéré de certaines familles qui se laissent aller à des achats dépassant leurs possibilités financières. Ne parvenant pas à payer leurs dettes, elles sont alors acculées aux poursuites judiciaires.

M. Ackermann, toutefois, a terminé son exposé sur une note encourageante : l'endettement a diminué chez le personnel des usines qui ont engagé des assistantes sociales, soit que celles-ci aient créé des fonds d'épargne, soit qu'elles retiennent les gens qui seraient tentés de dépenser trop.

On connaît la fable de la cigale et de la fourmi. Chacun se rappelle, sans doute, la tirelire que, durant son enfance, il possédait et dans laquelle il glissait les grosses pièces de monnaie qu'on voulait bien lui donner ou qu'il avait gagnées lui-même.

Epargner, c'est travailler pour l'avenir... choisir un renoncement dans l'immédiat en faveur d'un avantage plus lointain, mais plus grand. Ce qui est vrai sur le plan individuel, l'est aussi sur celui de la collectivité.

Dans les temps les plus reculés déjà, l'homme a constaté qu'au moment où il fait des réserves pour plus tard, il y a autour de lui des êtres de son espèce qui pourraient faire un usage immédiat de ses économies, les faire travailler comme le grain que l'on met en terre, ce qui lui permettrait le moment venu, de retirer son bien avec une rétribution pour le service rendu... service qui est considérable puisque, pendant ce temps, l'emprunteur en a retiré un avantage et a fait vivre les gens qu'il a pris à son service, par le simple fait qu'il avait trouvé

l'argent nécessaire pour pouvoir mettre à contribution leur matière grise et leurs bras.

Cet exemple, qui se multiplie sur une vaste échelle, explique en bonne partie l'économie florissante d'un pays comme la Suisse ; il suffit d'imaginer les incidences nombreuses de l'épargne pour s'en rendre compte. Au siècle dernier, notre pays n'a dû qu'au travail de ses habitants et à leur sens de l'épargne, offrant aux investissements nécessaires des ressources suffisantes, d'être arrivé, en dépit de nombreux désavantages naturels, à s'assurer une situation économique très favorable, et donner à sa monnaie une solidité jusqu'à présent presque incomparable.

A l'heure où notre pays se trouve en face de tâches nombreuses et extrêmement coûteuses : augmentation de la capacité de production de son industrie, multiplication de ses efforts en matière de recherche scientifique, amélioration de son réseau routier, mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, etc., l'épargne joue un rôle capital. Or, il est réjouissant de constater qu'en dépit d'une certaine insouciance très à la mode, 8,6 % du revenu de tous les salariés sont affectés à l'assurance sous des formes diverses, tandis que 13,5 % sont placés sur des livrets d'épargne ou d'autres valeurs, grâce à un sens encore bien inné dans notre peuple. Il mérite d'être encouragé et stimulé.

Souhaitons donc que, dans nos usines, l'engagement d'assistantes sociales se multiplie et que leur aide soit partout efficace.

La nature, dit-on souvent, a fort bien fait les choses. Elle a donné à toutes les espèces de plantes et d'animaux les organes nécessaires pour vivre dans les conditions qui leur sont propres. Toutes ont l'instinct de se nourrir pour exister, et de reproduire pour assurer le maintien de leur race... Et beaucoup d'animaux ont également celui de faire des provisions aux jours d'abondance, afin d'assurer leur survie à l'heure où la nature dépouillée n'a plus rien à leur offrir.

Pourquoi l'être humain n'en ferait-il pas de même ?

ADIJ.

L'encouragement du tourisme

Parmi les questions qui, en matière cantonale, feront l'objet de la votation des 1^{er} et 2 février, le comité de l'ADIJ a décidé de recommander aux citoyens l'approbation de la loi sur l'encouragement du tourisme.

Certes, cette loi concerne surtout l'Oberland, où le tourisme fournit à ses habitants une base d'existence. Mais elle intéresse aussi d'autres régions, notamment les communes riveraines du lac de Bienne et certaines contrées du Jura.

Un fait connu et que l'on ne cesse de constater, c'est que l'hôte qui passe ses vacances dans notre canton est devenu beaucoup plus exigeant depuis la dernière guerre mondiale. Si tous ceux qui cherchent le délassément n'exigent pas que nos hôtels et stations de séjour soient modernisés dans leur ensemble, l'expérience a cependant montré que